

# COMPTE-RENDU de REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

## JEUDI 23 MAI 2013 à 20 HEURES

Présent(e)s : M. VERGUET, MARTIN, PIONCHON, PERROT-MINNOT, BARBE et PERONNIER

Mmes. VALLIN, BOURBON et GUILLOT

Absents excusés : MM. ROYER et FROGER

### Ordre du jour :

- Approbation du dossier de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,
- Projet de sécurisation du secteur de Tramonet / validation du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Décision modificative au Budget Primitif / Etude travaux sécurisation du secteur de Tramonet,
- Demande de subvention au titre de la programmation 2014 avec dérogation pour commencement des travaux sur l'année 2013 / Projet de sécurisation du secteur de Tramonet,
- Adhésion de la Communauté de Communes Val Guiers au SIEGA pour ce qui concerne la compétence assainissement non collectif,
- Transfert des compétences à la Communauté de Communes Val Guiers « Petite enfance – Enfance/jeunesse » et « gestion du système informatique des bibliothèques » ainsi qu'approbation de la modification des statuts qui en découlent,
- Renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat sur l'Aménagement du Territoire),
- Convention de participation aux frais des gymnases de St Genix-sur-Guiers,
- Convention de participation aux frais de fonctionnement de la classe CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) de Saint Genix sur Guiers,
- Questions diverses.

**Affiché le 25 juin 2013**

### **Délibération n° 25/2013 : Approbation de la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 4 avril 2013 autorisant le lancement de la procédure du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols relatif à une réduction des marges de recul par rapport aux voies.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le projet mis à disposition du public du 20 avril 2013 au 21 mai 2013,

Vu l'absence de remarques du public,

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du POS.

#### **• Projet de sécurisation du secteur de Tramonet**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les questions portées à l'ordre du jour ; validation du projet, choix du maître d'œuvre, décision modificative au budget et demande de subvention ; seront reportées au prochain conseil municipal.

Il rappelle la décision d'abandonner le projet d'enfouissement des réseaux de ce secteur, en raison du coût trop important estimé par ERDF.

Il explique que cette décision a généré de nouvelles réflexions sur les divers aménagements sécuritaires à mettre en place (diminution des bordures, non déplacement du transformateur prévu à l'origine...) et précise que les dernières informations nécessaires aux délibérations de ce soir manquent toujours au dossier.

**Délibération n° 26/2013 : Renouvellement convention ATESAT 2013**

Monsieur le Maire rappelle l'assistance technique ATESAT fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

Les modalités pratiques, notamment la nature des interventions et le montant de la rémunération doivent être définies par une convention passée entre l'Etat et la collectivité.

La commune de Belmont-Tramonet figure sur la liste des collectivités éligibles, fixée par arrêté préfectoral du 25 avril 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des prestations, définies dans le projet de convention, qui pourront être réalisées par la Direction Départementale des Territoires en 2013, demande à bénéficier de l'ATESAT et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de la présente mission dans les limites des crédits inscrits au budget.

**Délibération n° 27/2013 : Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Val Guiers au Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA)**

Monsieur le Maire rappelle que la CCVG (Communauté de Communes Val Guiers) est compétente en matière d'Assainissement Non Collectif.

Il rappelle la réflexion engagée avec le SIEGA sur les modalités d'exercice en commun de cette compétence, notamment dans un objectif de mutualisation des moyens. Celle-ci a conduit la CCVG à envisager une adhésion au SIEGA pour l'exercice de l'intégralité de la compétence « Assainissement Non Collectif » y compris les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les deux établissements intercommunaux ont approuvé courant avril 2013 l'adhésion de la CCVG au SIEGA, au titre de la compétence Assainissement Non Collectif, qui prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve :

- l'adhésion de la Communauté de Communes Val Guiers au Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) pour l'exercice de l'intégralité de la compétence « Assainissement Non Collectif », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Délibération n° 28/2013 : Transferts des compétences « Petite Enfance – Enfance / Jeunesse » et « Gestion du système informatique des bibliothèques et points de lecture communaux » / Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Val Guiers.**

Monsieur le Maire rappelle la réflexion engagée par la Communauté de Communes Val Guiers et les Communes membres sur les conditions et les modalités des transferts de compétences en vue d'optimiser la cohérence dans l'action intercommunale et la mutualisation des moyens.

Il expose que ce travail a permis d'aboutir aux propositions suivantes des transferts de compétences :

La prise de compétence « Petite enfance – Enfance/jeunesse » par la Communauté de communes, qui comprendrait notamment la mise en œuvre au niveau intercommunal des services et actions suivants :

- Les structures multi-accueil (crèches et micro-crèches) ;
- Les relais d'assistantes maternelles (RAM) ;
- L'accueil périscolaire hors temps de restauration scolaire ;
- Les accueils de loisirs sans hébergement ;
- L'ensemble de la politique enfance et jeunesse.

La prise de compétence par la Communauté de communes en matière de gestion du système informatique des bibliothèques et points de lecture communaux (achat de logiciels, financement et mise en œuvre des contrats de maintenance uniquement).

Il indique que ces transferts nécessitent une modification des statuts en vigueur de la Communauté de Communes approuvés par l'Arrêté préfectoral du 20 septembre 2011 et qu'à cette occasion la Communauté de Communes envisage également de procéder à d'autres modifications mineures des statuts, notamment pour se conformer à des évolutions législatives et réglementaires (représentativité des communes, composition du bureau, recettes de la Communauté de Communes, ajout d'un groupe de compétences pour l'assainissement notamment).

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve les transferts de compétences et les modifications statutaires de la Communauté de Communes Val Guiers proposées, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

#### **Délibération n° 29/2013 : Participation aux frais de fonctionnement des gymnases de St Genix sur Guiers / Convention au titre de l'année 2012/2013.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation annuelle aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint Genix-sur-Guiers.

Il rappelle également le calcul de la répartition entre les communes, au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur leur territoire.

Il donne lecture de la convention proposée pour l'année 2012/2013 qui précise un montant de 44, 04 € par élève soit une participation totale de 1.012, 92 € pour la commune de Belmont-Tramonet.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le calcul de la participation aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint Genix-sur- Guiers.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation au titre de l'année 2012/2013.

#### **Délibération n° 30/2013 : Participation aux frais de fonctionnement de la Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.) de Saint-Genix-sur-Guiers**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les frais de fonctionnement de la Classe d'Intégration Scolaire supportés par la commune de Saint-Genix-sur-Guiers.

Il indique que cette classe spécialisée accueille, au cours de l'année scolaire 2012/2013, un élève domicilié à Belmont-Tramonet.

Il propose de participer financièrement à la scolarisation de cet élève, sachant que les écoles du regroupement scolaire Belmont/Verel ne disposent pas de structure d'accueil adaptée pour les enfants en difficulté.

Il donne lecture de la convention proposée pour l'année 2012/2013 qui sollicite une participation pour les frais de scolarité de 292, 37 € par élève fréquentant la classe C.L.I.S.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une participation financière d'un montant de 292, 37 € à la commune de Saint Genix-sur- Guiers pour la scolarisation en classe C.L.I.S. de l'élève domicilié à Belmont-Tramonet.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention au titre de l'année 2012/2013.

## **Questions diverses**

### **• SIVU Scolaire de Montbel**

Bibliothèque intercommunale « Montbel Auteurs »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'informatisation des bibliothèques, la Communauté de Communes Val Guiers a pris en charge l'acquisition du logiciel, les frais de formation et la fourniture d'étiquettes code barre. Il précise que le Syndicat financera les frais de personnel (contrat de travail sur 2 mois) et la fourniture des cartes lecteurs.

- **SIVU Jeunesse de Pont de Beauvoisin**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de chantiers jeunes pour l'été 2013.

Monsieur PERROT-MINNOT, délégué au SIVU Jeunesse explique que les jeunes ont pour projet un petit séjour dans un camping du Lac d'Aiguebelette qu'ils souhaitent financer par des petits travaux que les communes pourraient leur faire réaliser.

Après réflexion, un chantier consistant à repeindre les abribus de la commune est proposé.

Monsieur PERROT-MINNOT doit s'inquiéter auprès de l'organisateur de la faisabilité de ce chantier par le groupe d'adolescents.

- **COMMISSIONS COMMUNALES**

- **Communication**

Les délégués de la commission se réuniront le jeudi 30 mai prochain à 19 heures 30 pour préparer la note d'informations communales.

- **Travaux :**

Monsieur ROYER signale l'installation prochaine de 3 bancs en bois avec jardinière en bordure du terrain de jeu de boules attenant à la salle Polyvalente.

- **Appels d'offres**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement, au plus tard le 10 juin 2013, de la consultation des entreprises pour les travaux de l'église (1<sup>ère</sup> tranche – réfection de la toiture) et de la chapelle de Tramonet (phase urgences). La commission sera donc prochainement convoquée pour l'ouverture des plis et une réunion du Conseil Municipal sera fixée courant juillet pour la validation des offres retenues.

---

- **Course cycliste dimanche 7 juillet 2013 « grand prix de Belmont-Tramonet »**

Monsieur le Maire rappelle la course prévue initialement le 17 mars 2013 et annulée en raison d'un avis défavorable de la Préfecture car le dossier avait été déposé hors délais par Monsieur GERMAIN, organisateur et Président de l'association Val Guiers cyclisme.

Une nouvelle date a été proposée au 7 juillet prochain avec un avis favorable de la Préfecture.

Les courses seront réalisées sur un circuit de 3kms 100. Point de départ-arrivée : Communauté de Communes puis direction route d'Avressieux pour redescendre chemin de Massare et retour au point de départ par la voie communautaire « allée Val Guiers ».

Départ à 12h des féminines (minimes à élites) et à 15h 30 départ des pass' cycliste

Un arrêté de circulation sera pris pour une circulation à sens unique pendant toute la durée de la manifestation.

- **Acquisition de la grange du Pivet pour un aménagement de l'atelier communal**

Monsieur le Maire signale l'obligation d'une évaluation des Domaines pour l'acquisition par la commune de la grange du Pivet.

Une visite est programmée le mardi 28 mai 2013 à 9 heures 30